

Déclaration des élus CFDT concernant le projet et le vote du budget 2022 du CSE IdF.

Le vote du budget 2022 du CSE intervient cette année avec 2 mois de retard. Les élus CFDT constatent à nouveau que le bureau est débordé et ne parvient pas à répondre à ses obligations. Plusieurs décisions sont à l'origine de ces dysfonctionnements :

- Le choix de ne pas remplacer les départs en retraite des salariées du CSE (4 départs pour 1 embauche et un contrat d'apprentissage). Forcément, moins de bras implique moins de travail et des élus qui ne peuvent plus déléguer et doivent tout contrôler.
- Le choix des priorités du bureau, mises en place sur la même période, d'un nouveau site Web, d'un nouveau logiciel de gestion des activités, d'un nouveau logiciel de gestion RH du CSE, de la distribution de chèques vacances, de chèques rentrée scolaire, de paniers de Noël justement au moment de travailler sur les pré-bilans et le budget.
- Le choix de ne pas remplacer prioritairement l'expert restauration du CSE. Comme nous l'annonçons depuis plusieurs mois, les élus responsables du CSE n'ont pas les compétences pour gérer correctement cette activité et le budget 2022 de la restauration (adopté le 3 février) est le reflet de cette situation très inquiétante.

Sur la forme, pour préparer le vote de ces budgets (restauration le 3 février et budget CSE le 17 février) les élus n'ont eu aucun élément suffisamment en amont. Pour la restauration, ils n'ont eu qu'une présentation en séance plénière et deux semaines après, y compris lors de la commission budget du 10 février, ils ne disposent toujours pas de ces documents.

D'une façon générale, le budget 2022 présenté et proposé en commission budget, le 10 février, n'est que partiellement préparé et très (trop) peu d'éléments sont fournis, faute de temps pour les réunir. Nombre de lignes budgétaires ne sont que des reprises du budget prévisionnel 2021 qui lui-même était une reprise du budget prévisionnel 2020. Dans nombre des cas, l'impact de la crise sanitaire sur l'activité n'a pas été pris en compte. Les travaux, des quelques commissions qui ont fourni des éléments, datent de novembre 2021 et n'ont pas tous été réactualisés.

Le budget AEP présenté en commission budget restait à finaliser mais était déficitaire pour 2022 obligeant le CSE à prendre sur ses réserves, elles-mêmes alimentées par le compte des ASC (destiné au bénéfice des salariés). Notons que la dotation AEP de l'ONERA au CSE IdF est impactée par l'accord passé entre les CSE pour renforcer le budget du CSEC. Le transfert d'une partie des dépenses AEP vers le budget ASC ne change rien, sur le fond, à la comparaison avec les années passées et reste dans la même logique (transfert de ressources vers les AEP et transfert de dépenses vers les ASC).

Le budget ASC présenté en commission budget concluait à un bénéfice prévisible de 144k€ (122k€ au 16 février). Comme nous l'avons noté en décembre 2020 pour le vote du budget 2021, le CSE continue à alimenter ses réserves à la hausse malgré des dépenses parfois surévaluées.

Comme l'an dernier, il nous semble important d'acter, dès maintenant, dans le vote du budget 2022 des actions pérennes supplémentaires, même si elles doivent toujours faire l'objet d'études complémentaires en commission avant leur mise en œuvre. Ainsi, nous renouvelons notre souhait de l'ajout des mesures, déjà présentées et chiffrées suivantes :

- Hausse de la subvention sur admission au restaurant pour les salariés, en pratique c'est la diminution du reste à charge à hauteur de 40 centimes par repas qui est visée. Avec l'hypothèse de 173 000 couverts (retenue pour le budget restauration 2021), cela représentait un budget annuel de 69k€ (52k€ pour 30 centimes).
- Aide à l'achat de cycles (VAE, vélos cargos, trottinettes électriques, ...), le budget annuel dépendra des modalités retenues pour cette aide mais, à titre d'exemple « haut », 250€ pour 200 personnes représenterait 50 k€ (jusqu'à 70k€ avec cotisations Urssaf). Cette mesure pourrait être plafonnée dans le temps (1 vélo

maximum par OD pour 8 ans par exemple), ce qui permettrait de limiter l'impact de cette mesure dans le temps.

- La subvention des séjours en hôtel dans le cadre des Vacances Familiales (VF). Ce projet a été étudié en juillet et septembre 2018 par la commission VF et le bureau du CE, à la demande des élus CFE-CGC, et avait été chiffré entre 63k€ et 82k€. Il avait été reporté le temps de dégager des marges sur le budget, marges disponibles maintenant. Les marges budgétaires actuelles auraient permis d'ouvrir sans difficulté une période de test et d'ajustement de la mesure sur plusieurs années.

Nous soutenons également la mise en place d'autres mesures que nous souhaiterions voir étudiées par les commissions du CSE auxquelles évidemment nos élus participeront, à savoir :

- La subvention du soutien scolaire
- La mise en place d'une conciergerie (relais colis, repassage, ...)
- L'achat de places de crèche sur Palaiseau (ou participation à crèche parentale)
- L'augmentation de la subvention des places cinéma et du nombre de droits à spectacle
- ...

Enfin, nous souhaitons revenir sur le vote du budget restauration, le 3 février, séparément du reste du budget alors qu'il pèse pour 40% du budget du CSE.

Nous ne disposons à ce jour d'aucun élément pour juger de sa pertinence mais l'augmentation de l'admission qui est proposée avec ce budget, est astronomique (+31%) et injustifiée à ce jour. Que pour nos restaurants, la masse salariale de Convivio (élément principal des frais fixes couverts par l'admission) soit affichée globalement à l'identique alors que leurs effectifs ont baissé de près de 20% et que cela conduise à une telle hausse de l'admission, nous interpelle très fortement. C'est justement dans cette situation que les compétences d'un expert en restauration nous semblent indispensables.

Les élus CFDT tiennent à signaler que la hausse de la subvention des repas votée à +2,40€, pour masquer la hausse de l'admission, pourrait conduire à une hausse du budget pour le CSE de près de 410k€ par an (sur la base de 170 000 repas).

Cette décision préparée sans les compétences nécessaires, prise dans l'urgence, sans document, sans analyse poussée et contradictoire, votée sans le moindre doute par les élus de la majorité CFE-CGC et CGT est la plus impactante pour le CSE de toutes les décisions prises durant ces 20 dernières années.

Nous demandons en urgence le recrutement et la nomination d'un expert en restauration capable de se pencher sur ce dossier et de revenir sur cet accord avec Convivio.

Les élus CFDT du CSE IdF